

BREST MÉTROPOLE ET L'UNION EUROPÉENNE : ENJEUX COMMUNS ET ORIENTATIONS POUR L'ACTION

Sommaire

Eléments de cadrage : Contexte, motivations.....	Page 2/4
I – Les enjeux européens pour la métropole, son territoire d'influence, ses acteurs.....	Page 4/12
1.1 La dynamique de la pointe bretonne, son accessibilité et les coopérations	page 4/8
1.2 L'économie de la connaissance et de l'innovation, les filières d'excellence ...	page 8/10
1.3 L'emploi, la formation, l'inclusion économique et sociale des personnes.....	
éloignées de l'emploi.....	page 10/11
1.4 La mise en œuvre de la transition écologique et énergétique.....	page 11/12
1.5 Le développement urbain durable.....	page 12
II – Les axes d'action pour Brest métropole et ses partenaires.....	page 13/18
2.1 Etre acteur permanent et actif du dialogue européen.....	page 13/14
2.2 Mobiliser les programmes et les financements européens en synergie.....	page 14/15
avec les politiques contractuelles	
2.3 Poursuivre, développer les coopérations territoriales européennes,.....	page 15/16
et avec les territoires du Royaume-Uni	
2.4 Contribuer à la construction du projet européen et à la promotion.....	page 16/18
de la citoyenneté européenne	
La gouvernance, le suivi de la stratégie métropolitaine européenne de territoire.....	page 18/19

Eléments de cadrage : contexte, motivations :

La Bretagne, le Finistère et Brest portent de longue date un intérêt particulier aux questions européennes.

Par ses vocations historiques, Brest a acquis des dimensions internationales solides, militaires et civiles. Son statut de vigie à la confluence de l'Atlantique et de la Manche lui a aussi coûté un lourd tribut lors de la deuxième guerre mondiale. Est-ce là l'origine de la forte adhésion des Brestois aux valeurs de paix et de liberté sous-tendant la fondation de l'Europe ?

Les jumelages d'antan ont permis -et permettent toujours- à de nombreux publics de tous âges de tisser des liens amicaux avec leurs homologues étrangers. Les coopérations européennes d'aujourd'hui favorisent les mises en commun d'expertises et de projets d'intérêt partagé.

Depuis sa création, le marché unique est, pour de nombreuses entreprises exportatrices de Brest et sa région, un moteur d'expansion à l'échelle européenne, voire au-delà de l'Europe grâce à la dynamique porteuse liée à la taille du marché européen.

La politique agricole commune a été un puissant vecteur de développement pour la filière agricole et agroalimentaire. La réduction de l'enveloppe allouée à son fonctionnement pour le post 2020 fonde des inquiétudes bien légitimes en Bretagne.

Les activités touristiques brestoises et du pays de Brest, hormis les enjeux d'accessibilité toujours prégnants, tirent également parti des principes européens de liberté de circulation de personnes et de monnaie unique facilitatrice.

Le soutien européen à Brest et sa région est précieux pour nombre de projets, jouant un rôle d'accélérateur, voire de déclencheur dans certains cas. Il a aussi permis de traverser au mieux certaines périodes difficiles, comme celle des restructurations de la défense, permettant de maintenir à contre-cycle de bonnes capacités d'investissement et d'action. Il a été ainsi possible d'atténuer significativement les conséquences économiques et sociales de ces mutations par la mise en œuvre d'une politique locale de diversification économique.

En 1994, Brest et sa zone d'emploi avaient bénéficié des fonds structurels européens dans le cadre d'un zonage prenant en compte les enjeux de mutation industrielle. Aujourd'hui accessibles à l'ensemble des territoires bretons, ces financements n'ont sans doute plus le même effet levier et la vigilance concernant les risques de décrochage par rapport à l'est de la Bretagne, plus dynamique, reste de mise. Cet apport demeure malgré tout essentiel. Il a permis et permet toujours de financer des projets structurant pour la pérennité de l'économie locale et de renforcer les capacités d'investissement et d'action des bénéficiaires pour déployer des actions majeures en faveur de la structuration, du développement, de l'attractivité et de la cohésion de notre territoire. Nombreux sont ses bénéficiaires : les collectivités, les entreprises, les personnes en recherche d'emploi ou en formation, les organismes intervenant dans la formation professionnelle, l'insertion, l'enseignement

supérieur, la recherche et l'innovation, les organismes de développement économique, du tourisme, de la culture, et bien d'autres encore.

Cette reconnaissance de l'importance de l'Europe pour l'avenir de l'économie brestoise se retrouve pleinement dans les récents documents d'orientation stratégique de Brest métropole. Le projet métropolitain « Brest 2025 métropole ouverte et solidaire » adopté en 2011 affirme cette ambition d'ouverture aux territoires partenaires en s'inscrivant résolument dans cette dimension européenne. Cette échelle est également pleinement intégrée à de nombreux thèmes de la Stratégie métropolitaine de développement économique (SMDE) adoptée par Brest métropole et ses partenaires en 2016.

+ + + + +

Aujourd'hui, l'Union européenne redéfinit ses politiques et son cadre financier pour la période 2021 – 2027 dans un contexte de défis majeurs : l'intégration des nouveaux Etats membres, l'instabilité géopolitique, les problématiques de sécurité et de défense, les migrations, le Brexit et sa mise en œuvre, l'élargissement de la zone euro à plusieurs pays de l'Est, l'Europe sociale, le changement climatique, ...

A la suite des propositions de la Commission européenne de mai-juin 2018 concernant le cadre financier pluriannuel 2021-2027 puis les projets de règlements des fonds européens, s'ouvre un cycle de négociations entre les Etats membres (Conseil européen), le Parlement européen, et la Commission européenne, qui doit aboutir à un accord prévu d'ici aux prochaines élections européennes de mai 2019.

Ces négociations se déclineront ensuite nécessairement à différentes échelles, nationale, régionale et métropolitaine.

Les premières orientations des fonds structurels européens pour 2021-2027
5 objectifs stratégiques

- **OS 1.** Une Europe plus intelligente (transformation économique innovante et intelligente)
- **OS 2.** Une Europe plus verte, sobre en carbone (inclut la transition énergétique, l'économie circulaire, l'adaptation aux changements climatiques et la gestion du risque)
- **OS 3.** Une Europe plus connectée (mobilité et connectivité des TIC)
- **OS 4.** Une Europe plus sociale (socle européen des droits sociaux)
- **OS 5.** Une Europe plus proche des citoyens (développement durable des zones urbaines, rurales et côtières et initiatives locales)

Pour ce qui concerne les Etats membres comme la France dont le RNB par habitant est égal ou supérieur à la moyenne de l'UE, il est proposé une concentration minimale de 85 % du FEDER sur l'OS1 et l'OS2 (avec au moins 60% sur l'OS1).

D'ores et déjà, les collectivités locales ont la possibilité de contribuer au débat ouvert sur le futur de la politique de cohésion.

Assumant son rôle d'animateur du territoire découlant de son nouveau statut métropolitain, Brest métropole y participe dans le cadre des consultations initiées par la Commission européenne, et également de manière conjointe avec le Département du Finistère, la plupart des agglomérations et pays de l'ouest Bretagne, de manière bilatérale avec Rennes métropole.

Des contributions sectorielles (Réseau Transeuropéen des Transports RTE-T) ont également été formulées, en lien notamment avec la CCI Métropolitaine Bretagne Ouest.

Par ailleurs, Brest métropole a procédé localement à une consultation auprès des acteurs sur les enjeux européens, pour recueillir leur vision des priorités stratégiques pour notre territoire : une cinquantaine d'organismes y a répondu. Les résultats ont été présentés et débattus lors d'une session du Forum de l'économie (SMDE), en octobre 2018, dédiée aux « enjeux européens du territoire dans le contexte du Brexit », et qui a réuni une centaine de personnes. Une démarche complémentaire, dans le champ social, culturel, éducatif, sportif, pourra à l'avenir être également envisagée.

La préparation de ces contributions et la consultation des acteurs permettent aujourd'hui de formaliser la présentation des axes d'une **stratégie métropolitaine européenne de territoire**. Il s'agit d'identifier les enjeux de notre territoire en relation avec les cadres européens, ainsi que les objectifs et grandes formes d'actions susceptibles d'y répondre.

I - Les enjeux européens pour la métropole, son territoire d'influence, ses acteurs

Au vu de l'ensemble des éléments de contexte, cinq domaines d'enjeux stratégiques connectés aux axes d'intervention proposés par l'Union Européenne ont été identifiés pour le territoire métropolitain brestois.

- la dynamique de la pointe bretonne, son accessibilité et les coopérations
- l'économie de la connaissance et de l'innovation, les filières d'excellence
- l'emploi, la formation, l'inclusion économique et sociale des personnes éloignées de l'emploi
- la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique
- le développement urbain durable

1.1 La dynamique de la pointe bretonne, son accessibilité, et les coopérations

La dynamique d'un territoire dépend de nombreux facteurs. L'objet est ici de mettre en avant quatre d'entre eux qui entrent en interaction avec des axes majeurs d'intervention de l'UE.

La question démographique et migratoire

Le diagnostic démographique de Brest métropole et de son bassin d'habitat est bien connu. Le solde naturel est de bonne tenue, mais le solde migratoire est très faible, ce qui nuit fortement et structurellement à la dynamique de notre territoire.

Outre le constat, ici comme ailleurs, de difficultés chroniques de recrutement pour certains secteurs d'activités, il s'agit de pointer la question générale de l'attractivité de la pointe bretonne.

Alors qu'autrefois du fait des activités de défense et de la reconstruction, le solde migratoire a longtemps été positif, le constat est que notre territoire bénéficie, maintenant depuis plusieurs décennies, moins que d'autres de l'apport de populations extérieures, et notamment de populations d'origine étrangère.

Dans un contexte polémique quant à la surveillance des frontières, l'éthique du dialogue et de l'ouverture au monde est un facteur indispensable d'un débat serein et démocratique sur ces questions. Le territoire brestois peut y prendre toute sa part, tant sur le plan économique que social, culturel et politique, à l'exemple de l'Encyclopédie européenne des migrants disponible à la médiathèque des Capucins. Dès à présent, des dispositifs d'accueil, d'aide, d'accompagnement, institutionnels, associatifs, ou individuels visant à faciliter l'insertion sociale et professionnelle de migrants sont expérimentés par le territoire de Brest métropole.

L'éligibilité du territoire à la politique européenne de cohésion

Le développement de la zone d'emploi de Brest est bridé par deux facteurs principaux : le périmètre limité de Brest métropole, et le potentiel fiscal relativement faible de cette dernière. Ces deux éléments limitent les capacités d'investissement et d'action.

Dans ce contexte, l'apport des fonds structurels européens, en additionnalité avec les autres dispositifs financiers nationaux, régionaux, départementaux et locaux, revêt une grande importance pour notre territoire. Sa dynamique de projets en dépend fortement.

Après avoir examiné différentes hypothèses, notamment une forte réduction des interventions européennes dans les états membres les plus développés, la Commission européenne a proposé le scénario d'une politique de cohésion s'appliquant à toutes les régions. Ce scénario convient à la pointe bretonne. Sa situation péninsulaire dans une région périphérique la conduit à maintenir en permanence des efforts d'investissement supérieurs à la moyenne pour développer son accessibilité et son attractivité.

Il faudra cependant veiller à ce que cette orientation de l'UE devienne effective : la politique de cohésion doit en effet demeurer l'instrument de construction du *Projet Européen* visant à faire converger le développement économique, social et environnemental des Etats et des territoires.

Le positionnement du territoire de Brest métropole est de jouer un rôle de pôle de développement métropolitain à l'Ouest de la Bretagne, afin d'assurer l'équilibre du territoire régional.

Sur la période 2021-2027, l'objectif est que les fonds structurels européens puissent contribuer, avec les autres dispositifs, à l'accélération et l'amplification de nos investissements majeurs, ainsi que des principales actions structurant l'avenir de la pointe bretonne et assurant sa cohésion.

La mise en œuvre des fonds européens nécessitera une attention particulière. Le système actuel est lourd et complexe. En effet, la complexité, le temps administratif ainsi que la nécessaire avance de trésorerie finit par décourager certains porteurs de projets notamment des opérateurs privés (associations, entreprises). Ces derniers sont souvent porteurs d'innovations, ce qui correspond à un des attendus des financements européens. C'est ainsi que les modalités de financements de projets par l'Europe finissent par aller à l'encontre de leurs objectifs initiaux.

L'accessibilité de la pointe bretonne

La situation péninsulaire brestoise oblige notre territoire à disposer de bonnes infrastructures de transport et des services liés de qualité.

Le réseau transeuropéen de transport (RTE-T) est une politique de l'Union européenne visant à la mise en œuvre et au développement d'un réseau européen de routes, de lignes de chemin de fer, de voies navigables, de routes maritimes, de ports, d'aéroports et/ou hubs ferroviaires.

Il se compose de deux niveaux de planification:

- le réseau global: couvrant toutes les régions européennes
- le réseau central: les connexions les plus importantes au sein du réseau global reliant les nœuds les plus importants.

Le réseau central bénéficie de la quasi-totalité (95%) des financements européens dédiés aux infrastructures de transports (36 milliards € sur le post 2020). Il s'appuie sur la définition de 9 corridors prioritaires permettant aux Etats membres d'avoir une approche coordonnée et synchronisée des investissements d'infrastructures à réaliser.

Aujourd'hui la Bretagne n'est présente qu'au niveau du réseau global et n'est donc pas éligible à l'essentiel des financements du RTE-T. De manière générale, le traitement de la façade atlantique de l'Union européenne dans sa partie française demeure largement déficient.

C'est pourquoi dans le cadre de la révision en cours du RTE-T et de son mécanisme de financement (MIE), Brest métropole et ses partenaires concernés visent quatre objectifs :

- l'inscription du système portuaire Brest-Roscoff, ainsi que de l'aéroport Brest Bretagne au réseau central du RTE-T

- la reconsidération des voies de connexions entre l'Irlande et le continent européen dans le contexte du Brexit en prévoyant une extension du corridor Atlantique jusqu'à Brest (Bordeaux-La Rochelle – Nantes/Saint-Nazaire – Rennes -Brest/ Roscoff puis l'Irlande)
- une amélioration à ce titre des liaisons ferroviaires pour permettre de relier Brest et Quimper à Rennes en 1h30 et à Paris en 3h
- la promotion de fonctions métropolitaines maritimes présentes à Brest au service de l'Union européenne en termes de régulation des transports, de surveillance et de sécurité maritime, de mobilité militaire, de transports innovants, durables et propres.



La coopération territoriale européenne et le Brexit

Des différentes politiques de l'Union européenne, découlent de nombreux programmes de financements et appels à projets européens ; autant d'opportunités dont Brest métropole et les acteurs du territoire se saisissent depuis les années 90, abordant des thématiques telles que l'environnement, la sécurité maritime, la recherche et l'innovation, la formation...

Plus spécifiquement, dans le cadre de la politique de cohésion économique et sociale, un volet est spécifiquement dédié à la coopération territoriale européenne; il s'agit de différents programmes (communément nommés « Interreg ») qui permettent l'échange de bonnes pratiques et la recherche de solutions communes entre des territoires devant faire

face à des problématiques similaires. Brest et la Bretagne sont éligibles à 4 programmes : Interreg France-Manche Angleterre (coopération transfrontalière), Interreg Europe du Nord-Ouest et Interreg Atlantique (coopération transnationale) et Interreg Europe (coopération interrégionale).

Même s'il est vrai que ces appels à projets sont toujours plus concurrentiels (taux de réussite moyen autour de 10%), il est nécessaire de rappeler qu'au-delà du financement qu'ils représentent, ces projets sont une source d'ouverture, d'innovation, de transversalité, mais aussi de visibilité et de reconnaissance à l'échelle européenne ; ils apportent une réelle valeur ajoutée pour notre territoire.

De nombreux acteurs de Brest et sa région coopèrent avec des acteurs homologues du Royaume-Uni (programmes Interreg), dans des domaines tels que les politiques énergétiques durables et inclusives, le soutien aux industries créatives et numériques liées à l'environnement et la croissance verte des villes,

Ces coopérations territoriales pourraient être remises en cause en cas de Brexit. Il s'agirait alors de rechercher les voies permettant de poursuivre ces coopérations de voisinage, sous une autre forme à définir, ou de négocier des mesures compensatoires liées à la fin de ces programmes de coopération, le cas échéant.

❖ 1.2 -L'économie de la connaissance et de l'innovation, les filières d'excellence

L'économie de la connaissance et de l'innovation

Brest et son territoire se distinguent par un poids important de leurs activités de formation supérieure, de recherche et d'innovation, avec des positions internationales reconnues dans les domaines de la mer (classement de Shanghai), du numérique, et de la santé, notamment. Les organismes brestois majeurs de ce domaine sont particulièrement concernés par la dimension européenne, étant pilotes ou parties prenantes de certains grands programmes de recherche et de réseaux de coopération déployés à cette échelle, en partenariat avec plusieurs de leurs homologues étrangers.

Le développement d'une économie de la connaissance et de l'innovation est au cœur de la stratégie européenne. A titre d'illustration, sur la période 2014-2020, l'UE met actuellement en œuvre le programme de recherche Horizon 2020 doté de près de 80 milliards d'€.

Ce thème sera également un axe majeur des fonds structurels européens post 2020.

Cela pourrait se traduire par :

- un soutien à la recherche, à l'innovation, aux dynamiques de clustérisation
- l'accompagnement à la création, au développement et à la performance des entreprises, des start-ups aux PME et PMI,
- un soutien aux actions collectives pour la compétitivité et les transitions.

Un travail d'ingénierie concernant les moyens techniques, financiers, organisationnels et de gouvernance devra être mené le moment venu par Brest métropole pour optimiser les synergies, complémentarités et convergences entre les futurs cadres contractuels de l'UE, de l'Etat, de la Région (et sa stratégie de spécialisation intelligente-S3) et du Département, concernant notre territoire.

Les filières d'excellence

Territoire maritime par excellence, Brest et ses voisins finistériens ont développé des fonctions maritimes de premier rang, militaires, civiles, économiques, scientifiques, métropolitaines, de niveau international.

Pour mémoire, le Pays de Brest est le premier bassin d'emploi maritime de Bretagne avec plus de 27 000 emplois et représente plus de 40 % des emplois maritimes de la région. La mise en place d'un dispositif d'observation de l'économie maritime a permis de fournir des éléments objectifs sur la dimension maritime de l'économie locale. L'ambition brestoïse est désormais de pouvoir se positionner à l'échelle européenne en co-construisant un référentiel partagé avec d'autres places portuaires de l'Union.

La démarche de Campus mondial de la mer a été lancée pour renforcer les ambitions brestoïses au niveau international dans plusieurs domaines d'excellence historique : la défense, la sécurité maritime, le naval et le nautisme, la réparation et l'ingénierie navales, la pêche et l'aquaculture, l'océanographie et l'observation des espaces côtiers, la biologie et l'écologie marines, l'exploration des grands fonds, les technologies de la communication et de l'observation spatiale appliquées à la mer.. Un soutien européen sera à nouveau sollicité dans les futurs cadres contractuels pour le déploiement des actions majeures du Campus.

Il s'agit aussi de contribuer à l'élaboration des stratégies maritimes aux différents niveaux, européen, national et régional, afin de s'assurer que nos ambitions et projets majeurs y trouvent toute leur place.

La récente validation par l'UE de la candidature de Brest métropole et de la Région Bretagne pour l'organisation des Journées Européennes de la Mer en 2023 est une opportunité et un levier pour consolider cette dynamique, fédérer les compétences de l'excellence marine et maritime et pérenniser notre lien avec la Commission européenne. Au-delà, il s'agit bien de multiplier les initiatives et de renforcer la stratégie de présence active et de promotion auprès des instances françaises et européennes de ces filières maritimes scientifiques et économiques de 1^{er} plan.

Les territoires de Brest métropole et du Pays de Brest ont une tradition et une vocation marine et maritime affirmées et ce dans de nombreux domaines qui doivent être soutenus car générateur de développement économique et d'emplois ces dernières années. Il convient d'évoquer l'enjeu fort des énergies marines renouvelables (éolien flottant, hydroliennes). On peut aussi citer les secteurs innovants tels que les produits, services et technologies marins (prévisions météo-océan et courantologie, cartographie numérique des fonds marins, instrumentation-mesures et d'exploration, réception et traitement images satellites...). L'innovation dans les filières de la pêche côtière, de la conchyliculture, des

biotechnologies bleues et le développement du cluster « algues » méritent également d'être soutenus.

Le statut de Brest, en tant que capitale européenne dans le domaine des sciences et technologies de la mer, ouvre également des perspectives en matière de culture et diffusion au grand public. En effet, la présence d'établissements et équipements structurants à l'échelle de la métropole assure une réflexion constante sur les passerelles entre arts, sciences et technologies. On peut citer Le Fourneau Centre national des arts de la rue et de l'espace public, Passerelle Centre national d'Art contemporain et le Quartz Scène nationale. S'y ajoutent une école européenne d'art spécialisée notamment en design (EESAB), une filière arts à l'université et un établissement de culture scientifique fortement fréquenté (Océanopolis), Le projet de Pôle des Excellences Maritimes aux ateliers des Capucins, en est une parfaite illustration. Autre exemple, le rapprochement entre l'Institut Universitaire Européen de la Mer et la Carène permet de capitaliser sur les expéditions menées par le laboratoire et d'en diffuser les résultats. Ces collaborations entre artistes et chercheurs permettent d'expérimenter les liens Arts et Sciences, création et recherche, sur la base de l'interdisciplinarité

L'agriculture et l'agro-alimentaire constituent également un enjeu fort de notre territoire régional qui est particulièrement concerné par l'avenir de la politique agricole commune, la réduction du niveau de ses aides et ses nouveaux modes d'intervention. Un suivi de ces évolutions est à assurer en lien étroit avec les représentants de la filière. Il s'agit, d'accompagner l'agriculture de demain vers des productions de qualité correspondant aux attentes de la société. La forte présence d'une agriculture innovante et durable est primordiale pour maintenir un tissu économique dynamique (services, commerces...) au sein des territoires ruraux.

Enfin, il faudra veiller aux éventuelles conséquences d'un Brexit sur l'ensemble de ces activités. Dans ce panorama, le secteur de la défense et les industries associées méritent une attention particulière compte tenu de leur poids important dans l'économie locale et de leurs liens actuels avec le Royaume-Uni.

❖ 1.3 -l'emploi, la formation, l'inclusion économique et sociale des personnes éloignées de l'emploi

Le Fonds Social Européen (FSE) joue un rôle déterminant dans le domaine du retour à l'emploi et de la formation professionnelle des publics très éloignés de l'emploi. Il permet aussi de développer, soutenir et mettre en œuvre des actions d'insertion d'inclusion sociale en faveur des publics en demande d'emploi notamment bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, de minimas sociaux, en exclusion).

Au sein du bassin brestois, le FSE apporte son concours au financement de nombreuses opérations et actions en faveur de l'insertion socio-professionnelle dont l'objectif reste l'emploi durable. Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi créée en 1993 est gestionnaire d'une enveloppe de subvention globale par délégation de l'Etat bénéficie du statut d'organisme intermédiaire en accord avec Brest métropole (délégation de gestion FSE au

titre de la loi MAPAM) et le Conseil Départemental chef de file de l'insertion. La gestion financière du PLIE à l'échelle du Pays de Brest représente :

De 2006 à 2017 :

15 millions d'euros déployés pour le cofinancement de plus de
120 projets financés par le FSE géré par le PLIE du Pays de Brest
Accompagnement individualisé de près de **7 000 demandeurs d'emploi de longue durée**
pour un coût mensuel moyen par personne accompagnée de 121 €
calculé sur la durée moyenne d'accompagnement

Concernant les programmes européens à venir, Brest métropole milite, en lien avec les partenaires régionaux, départementaux et locaux, pour une déconcentration effective du FSE+, et pour une candidature à une nouvelle délégation de gestion d'une subvention globale FSE+ pour l'insertion (PLIE), en articulation avec le Plan départemental d'insertion.

Dans le champ de l'insertion, le FSE contribue aussi au maillage territorial des actions en faveur des publics en situation de précarité, il soutient l'initiative associative et l'innovation sociale, nécessaires au développement d'une société cherchant à intégrer et inclure les personnes en difficulté. De plus, son articulation avec le FEDER devra être davantage recherchée et facilitée.

Dans le contexte d'un territoire riche d'une tradition de mutualités, de soutien aux communs, de solidarités collectives face à l'adversité (reconstruction après la guerre, etc.), on notera que la production de richesses hors marché est foisonnante, innovante, et prend de nouvelles formes avec le numérique, allant jusqu'à tisser des ponts avec l'économie traditionnelle

❖ **1.4 -La mise en œuvre de la transition écologique et énergétique**

Ce thème constituera le deuxième axe majeur d'intervention de l'UE et de ses futurs fonds structurels post 2020 : *une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone*. Le thème regroupe des objectifs généraux et vastes tels que la transition énergétique, l'adaptation au changement climatique, des investissements verts et bleus, l'économie circulaire, (voire d'autres concepts comme par exemple l'économie de la fonctionnalité), la prévention et la gestion des risques.

Déclinés de manière opérationnelle dans le programme régional post 2020, les fonds structurels européens pourraient avoir un impact important pour notre territoire, à plusieurs égards, comme l'illustrent les trois exemples choisis ci-dessous.

- L'héritage de la reconstruction de Brest nous livre actuellement un immense chantier, celui de la rénovation énergétique des bâtiments publics (logement social, ...) et privés. Cette mutation nécessaire et coûteuse nécessitera des efforts importants et soutenus sur la longue période. Par ailleurs, au-delà du particularisme historique brestois, l'enjeu

de la rénovation énergétique des habitations est majeur sur tout le territoire pour répondre à l'urgence de la transition énergétique ainsi qu'à l'urgence sociale

- Autre impératif, la gestion durable de l'eau nécessite des programmes et des ressources financières importantes pour atteindre un bon niveau de qualité sur un bassin versant de grande taille. Les aides européennes (Feder et Feader).seront un paramètre important conditionnant la planification des investissements.
- Troisième exemple, Brest entend jouer un rôle significatif dans la production des énergies renouvelables, en particulier dans le domaine marin. Les actuels aménagements portuaires préparent déjà avec l'aide du l'UE l'émergence de cette nouvelle filière économique des EMR, mais les efforts seront certainement à poursuivre pour faciliter les installations industrielles et la création d'emploi dans les années à venir.

Ces trois exemples sont loin d'être limitatifs, tant sont nombreux les sujets concernés par la transition écologique et énergétique : gestion innovante de l'énergie, biodiversité, ...

❖ **1.5- Le développement urbain durable**

La Commission européenne envisage de réserver au minimum 6% du Feder pour le développement urbain durable. Pour mémoire, ce taux minimum était de 5% pour la programmation 2014-2020; dans l'actuel programme opérationnel régional les actions Feder territorialisées ont représenté 9,44% pour les deux métropoles bretonnes (10M€ Feder pour Brest métropole) et 25% du Feder pour l'ensemble des territoires bretons.

Le taux proposé à ce stade peut donc paraître faible, mais la vocation de ce champ fait qu'il ne concerne qu'une partie des acteurs régionaux, au premier rang desquels viennent les métropoles.

A priori, les axes d'intervention pourraient concerner plusieurs dossiers lourds de notre territoire, comme par exemple les grandes opérations d'aménagement urbain, la création ou la restructuration d'équipements portant sur le rayonnement métropolitain, la mobilité décarbonée, ou les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La combinaison des priorités thématiques du développement territorial urbain (OS 5) et d'une territorialisation d'actions des autres objectifs stratégiques de l'UE (OS 1, 2 et 3) devraient permettre de mener à bien nos principaux projets avec le concours de l'UE, en synergie avec les autres dispositifs contractuels.

Le développement urbain durable peut se décliner à l'ensemble des villes et communes du territoire dont l'objectif est de renforcer leurs centralités par du renouvellement urbain, des opérations d'aménagement qualitatives, du maintien de services et commerces, de la mobilité durable qui doit favoriser la diminution de l'autosolisme.

II - Les axes d'action pour Brest métropole et ses partenaires

⇒ 2.1-Etre acteur permanent et actif du dialogue européen

L'UE produit des politiques, des programmes, des règlements. Brest métropole a également élaboré des documents stratégiques dans plusieurs domaines, et a pour vocation d'assurer la structuration de son territoire, d'ouvrir des voies d'avenir et de porter des investissements et des actions à cet effet.

Il s'agit donc de faire en sorte que les projets brestois trouvent leur place dans les directions prises par l'UE, et de tenter d'infléchir ces directions au stade de leur élaboration, le cas échéant. A ces fins, une palette d'initiatives et d'actions est envisagée.

La veille et le lobbying

Il s'agit d'abord de travailler en amont, au moment de l'élaboration des politiques et règlements.

Pour cela, des actions de veille et de lobbying sont nécessaires pour :

- analyser puis contribuer en phase de mise au point des grands schémas et des politiques et règlement européens.
- poursuivre nos relations régulières avec les services de la commission européenne (DG MARE, DG MOVE, DG REGIO, ...) et les institutions européennes (Parlement, Comité des Régions, CCRE...), la représentation française et la représentation de la Bretagne à Bruxelles
- collaborer et échanger les informations avec les établissements académiques ou économiques de Brest et de sa région ayant des représentants dans diverses institutions de dimension européenne ou mondiale
- renouveler les initiatives collectives auprès des instances européennes en lien avec le Technopôle Brest Iroise, le Pôle Mer Bretagne Atlantique, l'Adeupa, la CCIMBO,...
- affirmer une position centrale au titre de la Stratégie Maritime Atlantique de l'UE, avec une ouverture outre-Atlantique avec le Québec (Canada), Vera Cruz (Mexique), la Terre de Feu (Argentine)
- capter des grands événements européens.
- contribuer régulièrement aux différentes consultations initiées par la Commission européenne

Des expertises spécifiques pourront être mobilisées afin de renforcer ces actions en fonction des enjeux et objectifs poursuivis, et de la spécialité technique des argumentaires à élaborer.

Une présence active dans les réseaux

Il s'agit aussi être actif avec nos partenaires dans nos réseaux d'appartenance, et évaluer cette appartenance dans la durée : les Villes Atlantiques (ex CVAA), la Commission Arc Atlantique de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM), EUROCITIES (forum Mobilité) ou le réseau européen de l'innovation EBN dont TBI est membre en sont quelques exemples. L'adhésion de Brest métropole à d'autres réseaux pourrait être examinée, selon les enjeux et les moyens disponibles.

D'autres réseaux nationaux auxquels adhère Brest métropole travaillent également sur les problématiques européennes. Nous contribuons à ces travaux et bénéficions également de l'action et des interventions de ces réseaux. Citons notamment France Urbaine, Altro, et le Pôle Métropolitain Loire Bretagne.

⇒ 2.2 -Mobiliser les programmes et les financements européens en synergie avec les politiques contractuelles

Puis, lorsque les politiques européennes post 2020 se déclineront de manière pré opérationnelle en programmes nationaux et régionaux, il s'agira également d'être présent et force de proposition à toutes les étapes des processus d'élaboration.

Plusieurs sujets sont d'ores et déjà repérés sur lesquels une action est à prévoir :

- l'élaboration de l'accord de partenariat national et de ses orientations prioritaires
- la mise au point des programmes opérationnels régionaux, la problématique de la concentration thématique, la place d'un volet territorial et urbain intégré, la simplification de la gestion et des contrôles
- la déconcentration du FSE+ et une candidature à une subvention globale FSE+ pour le PLIE
- l'élaboration de la stratégie métropolitaine et la sélection des principaux projets pouvant s'inscrire dans les priorités européennes du «développement urbain intégré»
- la mise au point de la gouvernance locale (comité local de programmation)

Un autre point crucial sera celui de la synergie avec les futures politiques contractuelles, nationale et locale. L'action publique serait inefficace si les stratégies menées aux différents niveaux -européen, national, régional, départemental, local- s'ignoraient alors qu'elles s'appliquent souvent à des champs communs. Il est essentiel d'œuvrer à faire converger les stratégies, les programmes d'accompagnement et leurs calendriers respectifs. Le contrat

métropolitain 2015-2020 de Brest métropole est un exemple d'assemblage cohérent des stratégies, des projets, et des programmes de financement.

A cet égard, une des clés de la réussite résidera dans la capacité de Brest métropole à entretenir un dialogue étroit et constructif avec l'Etat, la Région et le Département, comme elle a su le faire dans le passé pour des exercices similaires.

Et, comme l'UE dispose aussi de vecteurs de financements de projets autres que les fonds structurels, Brest métropole et les partenaires du territoire resteront mobilisés pour analyser les opportunités offertes par d'autres dispositifs comme Horizon Europe, les Actions innovatrices urbaines, Life, Erasmus+ ...

⇒ **2.3-Poursuivre, développer les coopérations territoriales européennes, et avec les territoires du Royaume-Uni**

La mise en synergie des acteurs du territoire s'appuie notamment sur les programmes de coopération territoriale européenne. L'objectif sera de favoriser l'accès des collectivités et des acteurs du territoire aux différents programmes de financement par des actions de veille et de diffusion des appels à projet.

Il y a cependant pour Brest métropole deux difficultés à lever :

- Aujourd'hui, l'ambition de la métropole d'engager des projets dans ces programmes de coopération est freinée, voire bloquée, par la contrainte découlant de la contractualisation avec l'Etat des dépenses de fonctionnement. Des démarches sont menées à différents niveaux (AFCCRE, France urbaine, ...) pour tenter de résoudre cette contradiction.
- La seconde difficulté découle de l'éventualité d'un Brexit. Les territoires européens géographiquement les plus proches de Brest sont le Royaume-Uni et l'Irlande, avec lesquels existent de nombreux liens, comme en atteste le récapitulatif rappelé ci-dessous. Brexit demain ou pas, il paraît important d'entretenir des échanges actifs avec nos voisins immédiats, et de rechercher avec l'UE les voies d'une poursuite des coopérations transfrontalières dans les deux cas de figure.

Quoi qu'il en soit, les projets européens en cours avec les partenaires du Royaume-Uni seront à mener à bien.

Un autre aspect de la coopération sera aussi à examiner à court terme: ces budgets engagés par notre collectivité ne devraient-ils pas être exclus du champ de la contractualisation financière avec l'Etat ?

**Projets européens de coopération en cours
concernant Brest métropole ou différents partenaires locaux**

- **Interreg Europe Nord-Ouest**
 - Projet CAN - Climate Active Neighbourhoods Lutte contre la précarité énergétique à l'échelle de l'Europe du Nord-Ouest (*Essen/Ger pilote, Brest métropole partenaire*)
 - Projet RegEnergy (*Essen/Ger pilote, Brest métropole et Pays Centre Ouest Bretagne partenaires*)
- **Interreg France - Angleterre Channel Manche**
 - Projet Intelligent Community Energy : technologies et services à des territoires rencontrant des problèmes d'approvisionnement en énergie (*Technopôle Brest Iroise et Pôle de compétitivité mer Bretagne Atlantique partenaires*) et initiateurs du projet
- **Interreg Espace Atlantique**
 - Projet PROTOatlantic Prototypage et exploitation d'idées innovantes dans le secteur maritime (*Innovalia/Esp pilote, Technopôle Brest Iroise et Brest métropole partenaires*)
 - Projet Atlantic Youth Creative Hubs AYCH sur l'entrepreneuriat et l'emploi des jeunes dans le secteur créatif (*Devon/GB pilote, Brest métropole partenaire*)
 - Projet PONTOON : Pont vers les compétences numériques, l'emploi et l'autonomisation (*University of Portsmouth pilote, MEFP du Pays de Brest partenaire*)
 - Projet Atlantic Blue Port Services (CCIMBO pilote : les ports : Brest, Gijon, Seville, Cork, Madère, Las Palmas ; les universités de Las Palmas et de Liverpool ; les partenaires privés : Damen (NL), Marine South West et Mersey Maritime (UK), Bentley System et Eco-Oil (PT), Lunagua (SP)
 - Projet Atlantic Digital Startup Academy – ADSA – (pilote Technopôle Brest-Iroise) don't l'objectif est d'aider les startups du numérique à se développer à l'international en testant les marchés de l'Espace Atlantique
- **Programme ESPON**
 - Projet ENSURE Recherche appliquée sur la régénération portuaire (*Cork/Irl pilote, Adeupa et CCIMBO partenaires*)
- **Programme Horizon 2020**
 - Projet Grow Green (*Manchester pilote, Brest métropole partenaire*)
- **Programme Erasmus+**
 - Projet Ocean Citizen of Future Sensibilisation aux métiers de la mer (*Plymouth/GB pilote, Brest métropole partenaire*)
 - Projet SERFA (Services for Apprenticeship – Services et outils dédiés aux TPE/PME pour soutenir l'alternance (Cornwall Marine Network Falmouth pilote, MEFP du Pays de Brest partenaire))

⇒ **2.4 -Contribuer à la construction du projet européen, et à la promotion de la citoyenneté européenne**

C'est une action de fond, au « long cours », des différentes instances de l'UE, de l'Etat, des collectivités territoriales, et des différents acteurs et organisations qui est à poursuivre, tant le déficit de connaissance et d'appréhension des questions européennes semble grand pour une partie importante de la population.

Les initiatives de Brest métropole et des acteurs locaux

Par ses vocations, par les démarches qu'elle impulse, par les outils qu'elle a mis en place, Brest métropole dispose de leviers pour aller dans la direction souhaitée.

La SMDE et ses différentes actions, la stratégie de communication *Brest life* et ses déclinaisons, des forums, tel le Forum Atlantique, des événements comme Safer Seas ou la Sea Tech Week, pour ne prendre que quelques exemples, sont autant de cadres d'appui

pour organiser des temps d'échanges, de partage et de communication sur les questions européennes.

De nombreuses initiatives culturelles, éducatives, sociales, existent également en la matière. La Maison de l'International, portée par la Ville de Brest, joue également un rôle actif dans ce domaine.

Différentes actions contribuent d'ores et déjà à mieux faire connaître les actions de l'UE auprès des citoyens. Une bonne coordination des plans d'actions, des initiatives publiques, privées et citoyennes, ainsi que la mise en place et la diffusion d'un agenda général sont souhaitables.

Exemples d'outils et d'actions de promotion du rôle de l'Union Européenne

- les sites web de l'UE, de l'Etat (*l'Europe en France*), de la Région avec *l'Europe en Bretagne*, et Brest.fr
- les vidéos de promotion des fonds européens par territoire (1^{ère} expérience faite sur le territoire de Brest métropole)
- les actions de communication de mai, mois de l'Europe, et les opérations portes ouvertes de promotion des projets cofinancés par l'UE à divers titres.
- les activités pédagogiques sur l'Europe menées en milieu scolaire
- la mise en avant des ressources des bibliothèques et médiathèques sur les questions européennes
- les rencontres ou conférences débats sur des sujets européens, à l'instar d'initiatives récentes comme :
 - la session organisée durant le Forum de la SMDE
 - les débats citoyens, comme « *le changement climatique et l'Europe* » organisé par la Région au lycée Vauban, et les Rencontres de la Maison de l'International aux Capucins : « *ESOPE : et si on parlait d'Europe ?* », ou encore les Jeudis de l'Europe, les lundis de l'Europe des étudiants brestois.

Les jumelages, les échanges étudiants, les initiatives vis-à-vis de la jeunesse

Depuis près d'un demi-siècle pour certains d'entre eux, les jumelages ont tissé des liens solides entre notre territoire et nombre de villes européennes, avec des dominantes diverses, linguistiques, culturelles ou sportives. Certains sont plus actifs que d'autres, tous ont permis à de nombreux habitants de mieux connaître et apprécier leurs correspondants, d'améliorer leurs connaissances linguistiques, voire parfois d'effectuer un premier voyage à l'étranger.

Le dispositif Erasmus connaît un grand succès en favorisant de nombreux échanges d'étudiants et d'enseignants, et Brest métropole soutient de manière constante la mobilité internationale de nos étudiants.

L'ouverture à la citoyenneté européenne est fortement promue sur le territoire brestois par l'encouragement, dès la petite enfance jusqu'à l'âge adulte, aux séjours sous différentes formes : soutien aux séjours scolaires dans les villes jumelles de Brest, de la maternelle au lycée, soutien aux séjours de vacances pour tous (notamment sur les quartiers prioritaires), du local à l'international. La citoyenneté européenne est ainsi vécue par de nombreux enfants et jeunes brestois, dans sa diversité culturelle et humaine.

Brest métropole et la Ville de Brest encouragent l'esprit d'initiative, de créativité des jeunes (de 11 à 30 ans), en mettant en place un écosystème local de financement, d'accompagnement et d'ouverture aux acteurs locaux de leurs projets. Entourées des acteurs institutionnels du territoire (UBO, CROUS, CAF du Finistère, ensemble des communes de l'agglomération, EESAB, Technopôle Brest Iroise, Mission Locale), elles mettent en place le dispositif Elan, la Pépinière des solidarités étudiantes et l'Atlantic Youth Creative Hub, plateformes cohérentes de mise en synergie des acteurs autour des projets, permettant le développement de la citoyenneté active des jeunes du local à l'international.

Tous ces partenariats et échanges posent des actes concrets qui, au fil du temps, construisent l'Europe d'aujourd'hui et de demain. Ils méritent d'être soutenus dans la durée, y compris vis-à-vis de la Grande Bretagne et de l'Irlande avec qui les liens sont sans doute plus forts que pour bien des régions françaises.

La gouvernance, le suivi de la stratégie métropolitaine européenne de territoire

Un comité de pilotage dédié à l'action européenne a été constitué au sein de Brest métropole. Il a vocation à assurer le pilotage de la mise en œuvre de la stratégie métropolitaine européenne. Sa composition est structurée autour d'élu.e.s (Président et vice-président.e.s) à titre permanent de par leurs délégations étroitement liées aux questions européennes, complété d'élu.e.s thématiques, suivant les dossiers et projets à l'ordre du jour.

Pour animer le partenariat, la constitution d'une Conférence territoriale sur les questions européennes est à envisager. Cette conférence territoriale pourrait être utilement rattachée à la gouvernance existante de la Stratégie Métropolitaine de Développement Economique (SMDE) qui réunit déjà l'essentiel des partenaires concernés. Elle réunirait une ou deux fois par an Brest métropole et les organismes partageant une expérience avérée dans les programmes et projets européens. Citons à titre d'illustration la Maison de l'emploi et de la Formation professionnelle et le PLIE Pays de Brest (Défi emploi), le Technopôle Brest-Iroise/Campus mondial de la mer, la CCI métropolitaine de Bretagne ouest, le Pôle métropolitain du Pays de Brest, l'Université et des acteurs représentatifs de la formation-recherche-innovation), du Conseil de développement, sans que cela soit limitatif. Les représentants de l'Etat, de la Région et du Département seront également invités à s'associer aux travaux de la Conférence.

De manière conjointe, un comité technique sera également mis en place, représentatif de la diversité des directions et métiers concernés par les questions européennes, et associant les partenaires territoriaux ayant une expertise en la matière. Outre la SMDE, ce comité technique pourra également s'appuyer sur d'autres dispositifs ou espaces d'échanges existants tels le Campus mondial de la mer, des réseaux thématiques... Le rôle du comité technique sera d'assurer la circulation de l'information, d'organiser les échanges de vues, et de préparer l'organisation des réunions de la Conférence territoriale.

Les thématiques particulières et stratégiques pour le territoire (activités de défense et Brexit, accessibilité et RTE-T, recherche et innovation, agriculture, énergies marines renouvelables, emploi, transition énergétique, mobilité durable...) pourront faire l'objet de rencontres spécifiques entre les acteurs concernés afin d'appréhender les enjeux, les actions et dispositifs à mettre en œuvre de manière conjointe.

Et au-delà de cette organisation projetée, il importera d'entretenir un lien permanent et étroit entre l'Etat, la Région, le Département et Brest métropole sur l'ensemble des sujets européens.

+ + +

Notre Stratégie métropolitaine européenne de territoire est lancée à un moment particulier de l'histoire de l'Union européenne, où celle-ci doit composer avec un contexte général instable, des mutations profondes et des incertitudes importantes dans de nombreux domaines.

La mise au point de la stratégie n'est pas une fin en soi. Il s'agit, certes, de disposer d'un cadre de référence pour Brest métropole et ses partenaires locaux concernés par les questions européennes. Il est plus important encore de la mettre en œuvre dans la durée, dans une logique partenariale de recherche de synergies locales, en partageant informations, analyses et points de vue pour étayer le plus solidement possible la décision et rendre plus efficace l'action qui en découle.

La stratégie devra aussi être souple et adaptable. Il sera sans doute nécessaire de l'adapter au regard des évolutions du contexte. Ce sera l'un des rôles dévolus à la gouvernance proposée.

L'ambition métropolitaine, elle, restera constante, indéfectible et résolument ouverte sur l'Europe, au cœur de l'arc atlantique, au service du développement de notre territoire et de l'épanouissement de ses habitants.